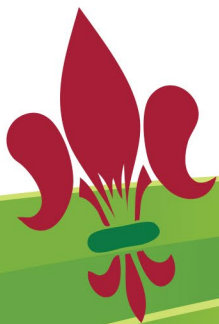




APPEL D'OFFRES

La planification quinquennale
2024-2029
en développement



1440, 9^e Avenue Nord, Regina (SK)
1 877 273-6661 • ecolefrancophone.com



Table des matières

Aperçu de l'institution	3
MANDAT	4
Mandat	4
Date limite de dépôt de la soumission.....	4
SOUSSION	5
Contenu de la proposition	5
Exigences et spécifications du produit	6
Adjudication du contrat	5
Renseignements	5

Aperçu de l'institution

Le Conseil des écoles fransaskoises (CÉF) est doté de 13 écoles et de 2 pavillons répartis dans 11 localités. Le CÉF s'étend sur tout le territoire de la Saskatchewan. Il se compose de 10 régions scolaires, toutes représentées par un conseiller ou une conseillère scolaire dont 5 régions en milieu urbain et 5 régions en milieu rural.

L'éducation francophone en Saskatchewan

Le CÉF s'est doté d'un triple mandat scolaire, culturel et communautaire en vue de préparer ses élèves à devenir de fiers francophones, citoyens accomplis.

Sa mission

Avec ses écoles d'excellence en français langue première, le CÉF est un environnement sain et accueillant, qui prépare les élèves à leur réussite éducative, identitaire et culturelle.

Sa vision

L'élève maîtrisera les compétences lui permettant de s'épanouir, de s'affirmer comme francophone et de contribuer à part entière dans la société.

Ses valeurs

Une éducation francophone de grande qualité est essentielle à l'épanouissement de notre communauté francophone et à chacun de nos élèves. Dans le but d'assurer que chaque élève reçoive cette éducation de qualité et connaisse le succès, les principes et les valeurs suivantes sont au cœur de toute action entreprise par le CÉF.

Relations interpersonnelles

Nous valorisons le développement du respect d'autrui, l'appréciation des autres et une conscience sociale chez nos élèves.

Environnement sain

Nous valorisons une communication ouverte et efficace dans un environnement sain et sécuritaire.

Culture d'excellence

Nous valorisons une culture d'excellence qui se soucie du succès pour tous ainsi que d'un engagement à l'épanouissement communautaire.

Le partenariat

Nous valorisons le partenariat foyer – école – communauté fondé sur les principes de tolérance, d'inclusion et de respect.

Innovation

Nous valorisons l'innovation, en cherchant à améliorer constamment l'existant.

Ouverture sur le monde

Nous valorisons la découverte de l'espace francophone, l'ouverture sur le monde et l'innovation.

MANDAT

Mandat

Le mandat principal de ce projet est d'élaborer une planification stratégique quinquennale (2024-2029) pour le CÉF.

Objectifs

Le CÉF propose les objectifs suivants pour cette planification :

- Actualiser la mission, la vision et le positionnement du CÉF ;
- Déterminer les orientations stratégiques du CÉF pour les cinq prochaines années en fonction de la capacité organisationnelle de l'institution et des besoins identifiés ;
- Élaborer un plan stratégique de portée opérationnelle que le CÉF devra se doter durant les prochaines cinq années ainsi que les résultats anticipés.

Description de la démarche

La démarche proposée par la direction générale du CÉF s'inspire d'abord d'outils et de processus traditionnels de la planification stratégique. La préparation des données d'analyse, les entrevues individuelles et les échanges en groupe sont les principales méthodes proposées. La préparation du plan stratégique reposera sur une consultation des parties prenantes de la composante fransaskoise, à savoir les parents, les élèves, le personnel, les organismes communautaires et institutionnels (universités et collèges) et certains ministères du gouvernement provincial. Dans une perspective d'évaluer pour évoluer, on cherchera une appréciation des accomplissements et des résultats actuels : la cueillette, l'analyse et l'interprétation de données et de perceptions des parties prenantes du système scolaire en rapport avec les forces et faiblesses du CÉF ainsi que leurs attentes, perspectives d'avenir ou orientations convoitées.

Date limite de dépôt de la soumission

Le document final (en formats Word et PDF) doit être livré au CÉF au plus tard le mercredi 27 mars 2024, à 16 heures.

SOUMISSION

Contenu de la proposition

La proposition devra présenter, de façon détaillée, comment le ou la consultant(e) compte s'y prendre pour chaque étape de réalisation du projet. La proposition doit contenir et démontrer les éléments suivants :

- Les coordonnées de l'entreprise soumissionnaire (adresse postale et électronique, numéros de téléphone et télécopieur) ainsi que de toute firme sous-contractée ;
- La description de l'entreprise ainsi que celle des sous-contractés et expérience pertinente de chacune ;
- Le nom et antécédents pertinents des personnes affectées au projet en précisant les rôles de chacun ;
- Une brève description du mandat tel que compris par l'entreprise ;
- La description complète des biens livrables proposés ;
- La connaissance du secteur de l'éducation primaire, élémentaire et secondaire en milieu anglo-dominant ;
- La description détaillée de l'approche proposée et des échéanciers de travail ;
- La méthodologie préconisée pour réaliser le mandat ;
- Le coût total des honoraires professionnels et toutes autres dépenses nécessaires à l'accomplissement du mandat, précisé selon chaque volet.

Budget

Le budget du contrat ne devra pas excéder 20 000,00 \$ (toutes taxes comprises).

Critères de sélection

Les propositions seront évaluées selon les critères suivants :

Éléments d'évaluation	Poids
Contenu de la proposition (compétences de l'équipe, plan de travail, échéancier, méthodologie proposée, etc...).	40 %
Connaissance de la réalité de l'éducation en Saskatchewan, ailleurs au Canada et des défis des collèges francophones en milieu minoritaire.	35 %
Expériences/expertise en planification stratégique.	25 %

Note : Puisque certaines consultations devront être effectuées auprès d'anglophones unilingues, l'expert-conseil doit démontrer sa capacité à travailler dans les deux langues officielles.

Adjudication du contrat

Le contrat sera adjugé au mérite. Le CÉF se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute proposition. Le contrat ne sera pas nécessairement accordé au moins-disant.

Renseignements (par écrit seulement) : M. Ronald Ajavon – Directeur général (direduc@cefsk.ca)